

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 25 février 2014
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

PV approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 25 mars 2014

Etaient présents :

Collège A	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	

M. Jean-Paul CAVERNI	
M. Didier LAUSSEL	
M. Jean-Paul MOATTI	
M. Marc PENA	
M. Michel PROVANSAL	

Collège B	
M. Jean-Philippe AGRESTI	
Mme Valérie DEPLANO	
M. Olivier KERAMIDAS	
M. Nicolas MORALES	

Collège « BIATSS »	
Mme Sabine NAPIERALA	
M. Georges RELJIC	

Collège Usagers	
M. Renaud ARGENCE	
M. Tom OROFFINO	
M. Clément POURE	
M. Antoine TICHADOU	

Etaient représentés :

Mme Elisabeth GUAZZELLI	A donné pouvoir à M. Jean-Paul MOATTI
Mme Laurence FERAY	A donné pouvoir à M. <i>Jean-Philippe</i> AGRESTI
Mme Caroline MAURIAT	A donné pouvoir à M. Michel PROVANSAL
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à Mme Valérie DEPLANO
Mme Catherine GINER	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. le Président
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. le Président
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI

Etaient absents sans représentation : 4

30 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Damien VERHAEGHE
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Recherche	M. Denis BERTIN
Vice-président Système d'Information	M. Gérard SOULA
Vice-président Relations Internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-président Développements Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Directrice Générale des Services Adjointe	Mme Dominique ESCALIER

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	
Délégué régional CNRS	Représenté par Mme BEURTON
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR Médecine	M. Georges LEONETTI
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT-GEORGE
UFR Economie et gestion	M. Pierre GRANIER
UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
IAE	Mme Virginie de BARNIER
IUT d'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
MMSH	Mme Sophie BOUFFIER

Invités exceptionnels

Madame Leila NEDJAR, Directrice DAJI
Madame Brigitte CARPENTIER, Directrice DAF
Madame Delphine BUCQUET, Directrice Dcom

Le Président ouvre la séance à 14H15.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2014

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par M. Michel Provansal.

II/ Actualités

1/ Inauguration de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)

Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale est venu inaugurer l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à Aix en Provence le 13 février 2014. Il a été rappelé la nécessité de veiller à la mise en place d'une collaboration constructive entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Université d'Avignon.

2/ Evaluation à mi-parcours d'Amidex

Le Président informe les membres du CA qu'il a été demandé à Monsieur Philippe Busquin ancien Commissaire européen qui a été en charge de l'évaluation du CNRS de venir faire l'évaluation à mi-parcours d'Amidex avec Monsieur Jean-Claude Lehmann, ancien Directeur Scientifique du CNRS, ancien Directeur de Saint-Gobain. Il rappelle qu'en 2006 Monsieur Lehmann a conduit l'évaluation de la Recherche sur le site d'Aix-Marseille. Ces deux personnalités sont venues du 12 au 14 février afin de présenter leur rapport. Un compte-rendu sera présenté au Conseil d'Administration du mois de Mars afin de faire état de leur rapport et des inflexions utiles pour Amidex. Cette rencontre a été très instructive, et les pistes données sont légitimes.

3/ Origamu

Madame Escalier resitue le processus et présente les éléments de synthèse (Cf diaporama joint au PV).

Le Président remercie Madame Escalier pour sa présentation et rappelle que la CPE s'est prononcée les 18 et 21 février 2014.

Rappel des votes :

- S'agissant des catégories A et B : 20 votants, 18 pour et 2 contre (contre la fusion),
- Concernant les catégories C : 30 votants, 25 pour 4 contre (contre la fusion), 1 abstention

Le vendredi 21 février après-midi, les personnels ont reçu leur affectation en leur précisant qu'en cas de questionnement ils peuvent, s'ils le désirent se tourner vers les services de l'Université. A ce jour 6 personnes se sont fait connaître comme voulant évoquer des problèmes spécifiques. Madame Escalier va leur répondre.

Les prises d'effet sont prévues au 1^{er} septembre hormis pour les scolarités, prises d'effet programmées en juillet en raison de l'activité des services.

Le Président souligne qu'une période de formation est mise en place.

Madame Escalier précise que chaque direction a élaboré un projet de formation complet concernant «le métier» et les outils qui interviendront à partir de la 2^{ème} quinzaine de mars de façon à ce que les personnels soient prêts pour leur prise de poste. Ces programmes de formation sont très ambitieux, des priorités vont être proposées afin que les agents bénéficient des formations indispensables avant le démarrage au 1^{er} septembre et continuera sur l'année universitaire suivante.

En plus de cet accompagnement un suivi des services RH particulier sera effectué afin de vérifier que les prises de poste se font dans des conditions satisfaisantes (pas d'erreur d'aiguillage, renforcement de la formation ...).

Monsieur Reljic demande s'il est prévu d'avoir recours à la publication sur la bourse à l'emploi pour les postes à pourvoir de façon à limiter les emplois précaires. Il note également que seuls quatorze agents non concernés par la réorganisation ont été retenus sur quatre-vingt-dix-sept et il demande s'il manquait des ressources pour combler ces postes vacants.

Madame Escalier répond qu'il y a souvent eu de multiples candidatures sur les mêmes postes et parfois aucune candidature sur certains postes. Les personnels concernés par Origamu ont été retenus en priorité. Les agents non concernés par Origamu ont une affectation sont ceux sur lesquels il n'y avait pas de concurrence avec des personnels concernés par Origamu. Le critère était celui de la proximité la plus grande possible avec les fonctions à exercer.

En revanche, Origamu et les services RH écriront à ces agents pour leur dire que leurs vœux de mobilité ont été identifiés et les aider à construire leur projet avec pour objectif d'obtenir satisfaction en mobilité sur les vœux exprimés.

En absence de questions supplémentaires, Le Président souhaite remercier les personnels de la cellule Origamu pour le travail considérable qui a été effectué depuis deux ans. Il souligne que partir de trois organisations différentes, et arriver à établir un diagnostic, à mettre en place des groupes de travail, et à un tel résultat à savoir 75% d'agents qui ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu est remarquable. Il rappelle que l'Université n'a pas fait appel à un cabinet extérieur, le travail a été mené en interne avec les compétences de l'établissement ce qui a limité les coûts.

4/ Bilan du FSDIE

Le Président donne la parole à Monsieur Agresti.

Monsieur Agresti, en préambule de sa présentation, remercie les étudiants qui ont siégé pendant deux ans dans un esprit de concertation afin de faire avancer les projets. Il a une pensée particulière pour Monsieur Ahmed-Ali El Ahmadi, Vice-Président étudiant sortant, qui a œuvré de manière remarquable durant ces deux années. Il continue en indiquant qu'il a participé avec le responsable du BDE aux «Journées de la Vie Etudiante» qui se sont déroulées à Nantes les 14 et 15 novembre 2013. C'est avec plaisir qu'il a constaté que l'Université d'Aix-Marseille est très regardée dans les domaines de la vie étudiante, et que ce qui est réalisé ici de façon naturelle, avec des étudiants qui parlent d'une seule voix n'est pas si évident pour les autres universités qui ont fusionné.

Monsieur Agresti après son introduction débute sa présentation (diaporama annexé au PV).

Le Président remercie Monsieur Agresti pour le travail réalisé.

Monsieur Provansal note dans un premier temps que la partie culturelle est importante et souhaite savoir si le nombre de projets est lié à «Marseille, capitale européenne de la culture», et dans un second temps où se trouve la frontière entre l'association sportive et les projets étudiants.

Monsieur Agresti répond que sur la première question environ cinq projets portés par des associations étudiantes ont obtenu le label «Marseille-Provence 2013» et donc un financement dans ce cadre. A cela se sont rajoutées d'autres associations étudiantes qui ont profité de l'année 2013 Marseille Capitale de la Culture pour faire des actions sans avoir le label.

Pour la seconde question, Monsieur Agresti précise qu'il s'agit de projets sportifs portés par les associations d'étudiants, par exemple «organisation d'un tournoi de football mixte à dominante féminine». Il s'agit de projets qui sont hors compétition, qui ne figurent pas dans des calendriers officiels d'actions sportives au niveau régional ou national. Ce sont deux domaines bien distincts.

Monsieur Provansal s'interroge sur un point déjà soulevé en 2012 concernant le secteur «autres» ESPE, IUT, qui laisse apparaître un faible nombre de projets, selon lui probablement dû à la difficulté de faire vivre des associations sur 2 ans avec également un rythme de travail élevé.

Le Président répond qu'il faudrait interroger les étudiants.

Monsieur Agresti continue en répondant que cette situation a déjà été vue avec l'Ecole de Journalisme qui n'avait pas de BDE actif et qui cette année a déposé trois projets portés par le BDE et qui ont été financés. Parfois il suffit juste qu'une association soit active.

Monsieur Oroffino précise que l'Association Sportive d'AMU s'occupe principalement des compétitions qui sont organisées dans le cadre de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), pour tout ce qui est tournoi au sein d'AMU c'est la FSDIE projets qui les prend en compte.

Il félicite l'Université d'Aix-Marseille pour l'initiative du FSDIE projets car c'est une commission qui a la volonté de financer des projets étudiants avec des règles souples. Les associations étudiantes sollicitent énormément le FSDIE projets. C'est donc une initiative qu'il faut encourager.

Monsieur Argence complète la réponse de Monsieur Oroffino en précisant que pour le secteur «autres» la difficulté réside dans le fait que les composantes qui s'y rattachent possèdent plusieurs sites délocalisés et qu'il est plus difficile d'être proche d'un BDE et d'avoir les informations. Il précise qu'en économie-gestion le mouvement associatif est beaucoup moins implanté.

Le Président demande à Monsieur Granier pourquoi le mouvement associatif est moins implanté en économie-gestion.

Monsieur Granier répond que cela est probablement historique

Monsieur Moatti complète en disant que la carte culture est une bonne initiative mais qu'elle ne touche qu'un nombre limité d'étudiants par rapport aux effectifs et demande à Monsieur Agresti ce qu'il en pense à savoir si AMU est encore en phase de démarrage ou bien s'il faut tirer un bilan et envisager autre chose.

Monsieur Agresti répond que le projet de carte culture pose question car les chiffres sont décevants à l'échelle d'Aix-Marseille Université (500 cartes en 2013). Le risque signalé par Monsieur Ritcher du CROUS était d'être submergé par les demandes et de ne pas pouvoir supporter le cout que cela allait générer. Il se demande pourquoi la promotion de cette carte culture ne fonctionne pas.

Monsieur Paul rajoute que c'est d'autant plus difficile à comprendre que le nombre de partenaires a augmenté par rapport à l'année passée.

Monsieur Agresti confirme que la première année était l'année du lancement avec des partenaires culturels un peu élitistes, beaucoup de théâtres. Aujourd'hui on retrouve des salles de concerts, et d'autres activités culturelles. Même si on note une augmentation de 50% celle-ci n'est pas significative.

Monsieur Paul rajoute qu'il existe des activités de médiation sur les sites pour que les étudiants achètent et utilisent la carte culture.

Monsieur Agresti confirme les actions de pré-rentrée, les déplacements sur les sites délocalisés tels qu'Arles, Gap pour promouvoir la carte culture. Malgré l'énergie déployée le résultat reste faible.

Monsieur Caverni propose de faire une enquête auprès des étudiants.

Monsieur Argence répond qu'il y a peut-être un problème de clarté sur l'offre, c'est la principale critique des étudiants.

Le Président résume en disant qu'il faut être attentif aux droits qu'ouvre la carte culture. Il propose de réfléchir à un évènement pour lancer cette action.

Le Président remercie Monsieur Agresti pour son travail.

5/ Introduction à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

Monsieur Verhaeghe précise que c'est une réforme importante de notre environnement et système de comptabilité de gestion budgétaire et comptable

Le précédent décret datait de 1962 et peu de modifications y avaient été apportées. Cette nouvelle réforme est à mettre en place par étapes pour 2016. Certaines phases ont déjà été anticipées par AMU, notamment les mesures organisationnelles. Il est important de présenter cette nouvelle réforme du fait que ce nouvel angle de vue va devenir obligatoire progressivement jusqu'à son application en 2016.

Madame Carpentier, Directrice de la DAF et Madame Leclercq, Agent Comptable présentent conjointement leur diaporama. Ce nouveau décret concerne à la fois la partie ordonnateur et la partie agence comptable (document annexé au PV).

Le Président remercie Mesdames Carpentier et Leclercq car il avait été annoncé, lors du vote primitif en décembre 2013 qu'il y aurait une introduction au nouveau décret GBCP et que ces dernières seraient présentées lors d'un prochain conseil d'administration.

Monsieur Provansal aimerait avoir une précision à savoir si les tableaux de budget présentés sont les mêmes que ceux présentés fin 2013.

Madame Carpentier répond par l'affirmative et confirme que ce sont les mêmes tableaux que ceux qui ont été votés et présentés en annexe lors du budget en décembre 2013.

Monsieur Provansal souhaite savoir comment on passe d'un déficit de 10 137 000 € en décembre qui apparaît ensuite dans le compte financier pour un montant de 8 149 680 €.

Madame Leclercq répond qu'un exercice a été opéré sur la trésorerie prévisionnelle de l'établissement en 2014 en ciblant plus précisément le projet Amidex. La convention passée avec l'ANR permet de déterminer les échéances de versement des fonds sur la trésorerie de l'établissement. Les prévisions font apparaître plus d'encaissements que de décaissements générant ainsi un excédent de trésorerie de 1 990 061 € qui vient diminuer le prélèvement sur fonds de roulement de 10 137 000 € prévu au budget.

Madame Carpentier rajoute que les 45 000 000 € que mentionne M. Provansal correspondent aux dotations aux amortissements qui n'apparaissent pas dans le tableau de GBCP car il n'y a pas de décaissement en trésorerie.

Monsieur Verhaeghe précise qu'en GBCP il n'y a pas de notion de CAF et d'amortissement.

Madame Napierala demande si tout ce qui est amortissement disparaît du budget.

Monsieur Verhaeghe répond que cela ne disparaît pas, que c'est complémentaire. Le 1^{er} tableau fait partie des pièces obligatoires et viendra se rajouter le tableau GBCP plus précis. Ce tableau sera présenté prochainement. Aujourd'hui l'établissement n'est pas capable de déterminer exactement quelles sont les crédits de paiements dépensés. Il rajoute qu'il conviendra également d'expliquer le tableau de correspondance.

Madame Carpentier continue en rajoutant que les tableaux 1 et 2 doivent dès à présent être présentés. Elle propose pour le budget rectificatif n°1 d'expliquer les correspondances d'un tableau à l'autre.

Madame Napierala constate que tout ce qui est autorisation d'engagement (AE) ne rentre pas en compte dans le solde budgétaire, par exemple cette année sur l'investissement en AE il est inscrit 80 000 000 € alors qu'en crédit de paiement il n'apparaît que 63 000 000 €. Elle s'interroge sur le fait que sur l'année N+1 les 80 000 000 € disparaissent ?

Monsieur Verhaeghe répond que non, que ces 80 000 000 € (investissement patrimonial principalement) vont être dépensés en deux ou trois ans et qu'il y aura deux ou trois tranches annuelles de crédits de paiement (CP).

Les 80 000 000 € représentent le plafond des engagements. En 2014 il est prévu de décaisser 63 000 000 € et la différence, les 17 000 000 € apparaîtront en 2015 ou bien seront divisés en deux : 8 500 000 € en 2015 et 8 500 000 € en 2016. C'est une autorisation de dépenses qui peut être étalée sur x années.

Mme Leclercq souligne de les 80 000 000 € sont la limite des dépenses que l'on peut engager. En pratique les services ne pourront pas signer des marchés d'investissement supérieurs à cette somme. Cela fixe la limite juridique des marchés d'investissement. Et les 63 000 000 € sont la limite des crédits que l'établissement pourra payer sur une année N.

III/ Attribution de la subvention 2014 à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université

Madame Nedjar précise le contexte à savoir que l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université a sollicité la reconduction de la subvention qui lui avait attribué pour l'année 2013 à hauteur de 150 000 € et pour se faire elle produit un budget prévisionnel 2014, et comme l'impose la réglementation le budget réalisé pour l'année 2013.

Monsieur Verhaeghe indique que le montant de la demande de subvention est supérieur à 100 000 € et que c'est la raison pour laquelle cette demande de subvention est soumise à l'approbation du CA.

Le Président souligne que cette association a pris beaucoup d'envergure, qu'AMU a accueilli beaucoup de sportifs primés aux Championnats de France et d'Europe. Et qu'il est impressionnant de constater le nombre d'étudiants de notre université qui ont obtenu des premières places au niveau national dans tous les sports. C'est aussi l'image de l'Université qui est portée sur le plan national.

Monsieur Provansal souligne qu'à l'époque où le PRES intervenait en 2009 la consommation était de 95 000 € aujourd'hui nous sommes sur un budget de 172 000 €. Il demande s'il n'existe pas une obligation d'avoir un expert-comptable pour certifier ces comptes.

Monsieur Verhaeghe précise qu'il s'agit d'une association.

Monsieur Provansal souhaite savoir à quoi correspondent les 9 000 € pour le bénévole.

Monsieur Verhaeghe indique que cela doit correspondre à une évaluation, à une valorisation en salaire du temps passé dans l'association. Mais ce montant est neutralisé en dépenses et en recettes.

Monsieur Provansal indique que les étudiants médaillés lors des derniers Jeux Olympiques d'Hiver sont de Grenoble et de Savoie. Il informe qu'il existe un partenariat entre la région Rhône-Alpes et l'Université permettant d'obtenir un financement qui favorise la mise en œuvre d'un cursus spécifique. Il demande ce qu'il en est pour nos sportifs de haut niveau pour le financement de jeux d'été ?

Monsieur Paul précise qu'est passée en Commission de Formation une convention «sportifs de haut niveau» qui a été signée.

Le Président reformule la question en demandant quel est le rôle d'une collectivité pour favoriser ce type de projets

Il rappelle qu'AMU a signé une charte de haut niveau avec les Commissions d'études adaptées à la pratique et cela est mis en œuvre. Concernant le rôle de la Région PACA il n'y a rien de particulier.

Monsieur Provansal indique qu'AMU n'a pas pu faire d'aménagement complet avec des cours à distance ou autres. Il précise que si Grenoble se fait écho de ce genre de choses il faudrait regarder quels en sont les contenus exacts.

Le Président souligne qu'il va être demandé au Chargé de mission, Monsieur Philippe Montagne d'apporter des précisions, car il est vrai qu'il y a des étudiants de haut niveau dans toutes les filières.

Le Président propose de passer au vote.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention 2014 à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université

IV / Convention de partenariat passée entre la FMSH et AMU sur le cofinancement des bourses postdoctorales F. Braudel (Labex OTMed)

Madame Nedjar précise qu'il s'agit de conventions entre AMU et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, une pour le projet OT-Med et l'autre pour le LabexMed. Il s'agit de financier sur 2012, 2013 et 2014 des bourses postdoctorales pour un montant total de 120 000 €.

Monsieur Oroffino demande pourquoi les bourses sortantes sont limitées à l'Europe.

Monsieur Verhaeghe répond que ce n'est pas l'objet de cette convention. Dans les bourses de mobilité gérées par Aix-Marseille Université on retrouve des étudiants qui partent en Amérique du Nord, Amérique du Sud ...

Ici c'est le financeur qui limite la zone géographique.

Madame Napierala précise que l'on parle de plusieurs bourses réparties sur diverses années, et demande s'il y a déjà eu des paiements effectués sur les années comptables précédentes, si des bourses ont déjà été attribuées ou bien si cela se fait à posteriori (3 bourses en 2012, 6 bourses en 2013, 3 bourses en 2014).

Monsieur Paul répond que chaque collaborateur a un projet COFUND et qu'il y a sur une période donnée, généralement 5 ans, un certain nombre de projets à financer. Ce sont des contrats pluriannuels.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de partenariat passée entre la FMSH et AMU sur le cofinancement des bourses postdoctorales F. Braudel (Labex OTMed)

V/ Bourse octroyée par la Fondation Santé, Sport et Développement Durable à M. Souteyrand

Madame Nedjar rappelle que l'Université avait conclu avec Novartis Pharma SAS en 2012 une convention de soutien financier à hauteur de 100 000 €. Un avenant a été proposé par Novartis pour renvoyer au projet KITT qui est en annexe de l'avenant soumis au dossier. Il s'agit sur ce fondement d'attribuer une bourse au Docteur Philippe Souteyrand à hauteur de 40 000 € pour un projet de mobilité avec l'Université de Montréal.

Monsieur Provansal demande pourquoi l'attestation de financement qui est soumise au CA est datée du 3 mai 2013 et n'est votée qu'en février 2014. Il souligne qu'entre temps les parties impliquées ont été modifiées, il ne s'agit plus de l'Université de la Méditerranée. Pour ces raisons de «décalage» Monsieur Provansal indique qu'il s'abstiendra.

Le Président précise qu'il s'agit de régulariser une situation compliquée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins 3 abstentions la bourse octroyée par la Fondation Santé, Sport et Développement Durable à M. Souteyrand

VI / Allocation de mobilité Erasmus Mundus

Madame Carpentier précise qu'il s'agit d'un programme de mobilité Erasmus Mundus qui provient de Tethys pour lequel il est prévu un versement «Subsistence Costs» qui doit être intégralement reversé aux bénéficiaires avec une grille de montants mensuels qui dépendent du grade des personnes. La proposition est de présenter à la fois la convention et l'accord du CA afin que cela serve de base aux paiements des défraiements qui seront imputés en frais de mission.

Monsieur Oroffino demande pourquoi dans les tableaux du programme EMMAG des cibles sont différenciées. Est-ce en fonction de la destination ou de l'UFR d'appartenance.

Madame Carpentier répond que c'est en fonction du niveau d'étude de l'étudiant.

Monsieur Verhaeghe répond qu'il faudrait demander des précisions à Téthys.

Madame Leclercq pense que c'est en fonction du programme et de la durée.

Monsieur Oroffino demande si les 75 € par mois viennent se rajouter au versement mensuel.

Madame Carpentier répond que cela sert au transport sur place. Elle rappelle néanmoins que la délibération porte sur les modalités de paiement.

Monsieur Verhaeghe indique qu'il n'y a pas de texte dans la réglementation française qui permette de payer ces sommes sur les programmes européens.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'allocation de mobilité Erasmus Mundus

VII / Structure budgétaire SIFAC 2014

Madame Carpentier indique que la structure budgétaire SIFAC est la représentation de l'organisation de l'établissement dans l'outil financier SIFAC. Il existe plusieurs niveaux : le niveau « 0 » qui correspond à l'établissement, le niveau « 1 » qui est l'ensemble de l'Université (Fondations et structures gérées en comptabilité distincte), le niveau « 2 » correspond aux composantes et le niveau « 3 » qui correspond aux centres financiers.

Cette structure doit être votée par le Conseil d'Administration car elle évolue en même temps que la vie de l'établissement.

Monsieur Verhaeghe précise que les modifications apparaissent dans la note (point IV – les principales modifications). Le document est annexé au PV.

Monsieur Oroffino souhaite savoir si la DAF peut mettre en place des formations pour les élus étudiants, notamment sur l'outil SIFAC.

Monsieur Verhaeghe répond qu'il ne faut pas faire une formation sur l'outil SIFAC mais sur les notions budgétaires et de finances publiques.

Le Président rappelle que cela avait été fait et que c'est important.

Monsieur Agresti précise que ces formations sur les grandes thématiques de l'Université sont proposées. Ces formations seront mises en place dès lors que les élections en Droit auront eu lieu et que l'on connaîtra la composition définitive des trois Conseils.

Monsieur Provansal pose une question sur la délimitation des périmètres entre Téthys et la Direction des Relations Internationales (DRI).

Monsieur Verhaeghe répond que Téthys est un consortium d'Universités du pourtour Méditerranéen qui a pour vocation essentielle de répondre à des programmes européens. Il précise que Téthys créé en 2001 est autofinancé par les contrats obtenus. C'est une activité différente de la DRI.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la structure budgétaire SIFAC 2014

IX / Autorisation d'indemnisation des sujets d'expérimentation en chèques cadeaux (Kadeo)

Le Centre PsyClé souhaite remercier les participants aux études menées par le BabyLab d'une part, et aux travaux du Pr Delphine Picard d'autre part. Cette participation donne lieu à une indemnisation sous forme de chèques-cadeaux d'une valeur de 10 à 50 euros.

Madame Carpentier précise qu'il s'agit d'une rémunération non pas en euros mais en chèque-cadeaux.

Madame Leclercq précise que les chèques-cadeaux représente une valeur (cf factures en pièce jointe) et qu'à ce titre cela nécessite un suivi. Savoir si la dépense est justifiée ou non.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'autorisation d'indemnisation des sujets d'expérimentation en chèques cadeaux (Kadeo)

X / Fonds d'Intervention Pédagogique 2014 : appel à projets

Monsieur Paul indique que ce fonds vise à soutenir les initiatives en matière de pédagogie. Cela correspond à un engagement du Président dans sa profession de foi. Il s'agit également d'une des propositions qui figurent dans le rapport qu'a remis le Directoire de la Formation. Après présentation du Président du Directoire lors de la Commission Formation, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir au format du Fonds d'Intervention Pédagogique et à sa mise en œuvre.

Les réflexions du groupe ont été rassemblées dans une proposition (document annexé au PV) qui est en fait un appel à projets présenté en Commission Formation.

Le Fonds est doté de 100 000 €, prévu dans le budget 2014. Ce fonds va concerner des projets de nature variée (cf le paragraphe «Nature des projets et dépenses éligibles»).

Quelle que soit la demande de financement, elle devra être intégrée dans un projet pédagogique.

Le texte fourni précise également les critères de sélection du projet.

Sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration, l'appel à projets sera lancé le 26 février 2014.

Monsieur Provansal remarque qu'en matière pédagogique les étudiants de 1^{ere} année sont dans un contexte de changement de programme au lycée qui concerne les matières scientifiques. Un certain nombre de questions sont soulevées qui font que cette année est spécifique. Monsieur Provansal indique qu'en dehors de ce fonds d'intervention pour lequel il y a des appels, il faut mentionner ce contexte particulier.

Monsieur Gilles répond que les programmes de Terminale ont été modifiés et notamment dans les matières scientifiques et les équipes pédagogiques se sont saisies de cette question pour proposer des solutions.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le fonds d'Intervention Pédagogique 2014 : appel à projets

XI/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Fait à Marseille, le 10 mars 2014



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQUE APPEL A PROJETS 2014

Date de clôture de l'appel à projets : 25 avril 2014

Contexte

Le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) de l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif de valoriser les initiatives innovantes et d'envergure dans le domaine de la formation et de la pédagogie. Les dispositifs financés viseront à renouveler les méthodes d'enseignement et de suivi des étudiants, et devront présenter un potentiel important de diffusion à l'échelle de l'établissement.

Doté de 100 000 euros pour l'année 2014, le FIP s'adresse à toutes les composantes de l'établissement. Les projets pourront émaner du niveau central de la composante comme d'équipes pédagogiques ou de départements. Ils pourront également associer plusieurs composantes (situées par exemple sur un même campus) dans une logique de mutualisation, d'enseignements ou de moyens pédagogiques. Ces projets pourront, le cas échéant, s'articuler avec d'autres initiatives pédagogiques financées au sein des composantes.

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'établissement se chargera de la sélection des projets. Compte tenu de l'enveloppe allouée pour cette première année et du caractère structurant et ambitieux que devront démontrer les projets candidats, le nombre de propositions retenues sera limité à un maximum de 5 projets.

Nature des projets et dépenses éligibles

Les projets déposés pourront concerner :

- des initiatives à l'attention de publics spécifiques (étudiants boursiers, étudiants en difficulté, étudiants en situation de handicap, ...);
- des pratiques innovantes en matière de contrôle des connaissances;
- des acquisitions de matériels à vocation purement pédagogique;
- l'organisation et l'équipement d'espaces d'enseignement innovants;
- des acquisitions de logiciels pédagogiques;
- des formations à la pédagogie à l'attention d'enseignants et qui ne figureraient pas dans le carte des formations proposées par le CIPE;
- l'enseignement à distance;
- des visites ou voyages d'études;
- de nouveaux dispositifs d'accompagnement vers la réorientation ou l'insertion professionnelle;
- ...

Cette liste ne se veut pas exhaustive; tout autre projet de nature pédagogique, particulièrement original, et permettant une diffusion vers un public large d'étudiants est potentiellement éligible au

FIP. Dans tous les cas, les demandes de financement devront être présentées et contextualisées dans le cadre d'un projet pédagogique cohérent. Enfin, certains projets pourront être proposés en lien avec les services communs ou autres structures de l'université éventuellement concernés (CIPE, SCD, SUIO, SIUAPS, BVE, ...).

Les dépenses éligibles pourront être de nature diverse en fonction de l'orientation du projet. Les projets présentant un fort contenu en heures complémentaires devront être soutenus par la composante qui s'engage à en assurer le financement les années suivantes sous réserve que l'évaluation a posteriori du projet soit concluante. En tout état de cause, la part de financement FIP des heures complémentaires ne pourra pas dépasser 50% du financement total alloué par le FIP au projet ; le cas échéant, le budget global du projet pourra être abondé par un co-financement de la composante (ou des composantes) de rattachement en vue de compléter l'enveloppe nécessaire en heures complémentaires.

Par ailleurs, on notera que :

- les projets à déployer sur une base pluriannuelle ne pourront être abondés au titre du FIP qu'à l'occasion de leur mise en place ;
- les projets centrés sur des créations de programmes de formation (mentions, spécialités, parcours-types, autres parcours, ...) ne rentrent pas dans le champ du FIP.

Sélection des projets

Les projets présentés devront recevoir préalablement un avis favorable de leur(s) composante(s) de rattachement. Dans l'hypothèse où une composante soumet plusieurs projets, celle-ci en proposera un classement indicatif.

Les projets soumis feront l'objet d'un pré-examen par une commission ad hoc puis d'un classement discuté et approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La commission ad hoc sera constituée de membres élus de la CFVU (enseignants, étudiants et BIATSS) et pourra être complétée par des participants invités, extérieurs à la CFVU.

Seront particulièrement valorisés, les projets :

- touchant un nombre d'étudiants important ;
- s'inscrivant dans une perspective pérenne ;
- impliquant une (des) équipe(s) pédagogique(s) structurée(s) qui démontre(nt) sa (leur) capacité à piloter le projet ;
- affichant une certaine transversalité que celle-ci porte sur la variété des formations concernées par le dispositif ou sur la dimension pluridisciplinaire des apprentissages visés ;
- démontrant un caractère innovant ;
- ayant un potentiel de diffusion susceptible d'inspirer d'autres initiatives ou projets ;
- faisant état d'autres sources de financement provenant de la composante (ou des composantes) de rattachement ou de financements extérieurs.

Les projets s'articulant à un ou plusieurs autres projets pédagogiques financés par leur composante devront mettre en évidence le périmètre exact du dispositif spécifiquement financé par le FIP et la plus-value apportée.

Les porteurs des projets financés devront s'engager à dresser un bilan des actions menées et à en faire une restitution en CFVU.

Calendrier

- date d'ouverture de l'appel à projets : mercredi 26 février 2014
- retour des dossiers de candidature : vendredi 25 avril 2014, 17 :00
- pré-examen des dossiers par la commission ad hoc : lundi 5 mai 2014
- classement définitif des dossiers : mercredi 7 mai 2014

Informations pratiques et contact

Le document à compléter figure en annexe du présent appel à projets.

Le dossier complété sera adressé sous format électronique à vp-formation@univ-amu.fr et Antoine.Paris@univ-amu.fr.

Le dossier devra obligatoirement avoir reçu un avis et une validation de la composante avant envoi. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel à projets.

Les questions éventuelles pourront être adressées à : Antoine Paris (Antoine.Paris@univ-amu.fr)

Conseil d'Administration

Bilan de l'utilisation du FSDIE pour l'année 2013

25 février 2014



I. L'utilisation du FSDIE

- **Le FSDIE projets**
- **Le FSDIE social**

II. Quelques actions

- **L'extension du dispositif carte culture**
- **Les manifestations**

I. L'UTILISATION DU FSDIE

Rappel des textes référents

➤ **Circulaire No2011-1021 du 3-11-2011 : développement de la vie associative et des initiatives étudiantes (BO-MESR n° 43 du 24 novembre 2011.)**

1. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.

2. Le FSDIE est alimenté par une partie des droits de scolarité acquittés par les étudiants auprès de leur université, dont le montant minimal est fixé chaque année par l'arrêté relatif aux taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ensuite, le conseil d'administration de l'établissement détermine la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds en référence de l'arrêté interministériel.

➤ **Charte des associations AMU, votée au CA du 24 avril 2012**

FSDIE Projets

Règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, voté au CA du 28 février 2012, modifié au CA du 27 juillet 2012.

La Commission est composée de membres avec voix délibérative et d'invités avec voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative :

**Le Vice-président délégué à la vie étudiante,
Le Vice-président étudiant,
Le chargé de mission « sport »,
Le chargé de mission « culture »,
4 enseignants-chercheurs élus de la CFVU,
Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant,
Le Directeur du CROUS ou son représentant,
2 élus étudiants du CA,
1 élu étudiant de la CR,
7 élus étudiants de la CFVU,
1 BIATSS.**

Critères prioritaires

La Commission étudiera en priorité les projets qui :

- contribuent à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'université,
- contribuent à l'animation des campus et au développement de la vie sociale et culturelle étudiante conformément à l'article 5 du présent règlement,
- comprennent des sources de financement diversifiées,
- touchent le plus grand nombre d'étudiants.

Les projets devront viser, autant que possible, la gratuité pour les étudiants et devront respecter une démarche éco-responsable (support papier issu de forêts durablement gérées par exemple).

Si la demande n'est pas portée par une association étudiante légalement déclarée, une attention particulière sera portée à la dimension collective du projet.

Critères de refus

- La manifestation est antérieure à la date de la Commission,
- le projet fait l'objet d'une évaluation pédagogique (bonification, ECTS...),
- le projet intègre une rémunération de personnels de l'université, (hors personnel d'astreinte technique ou logistique),
- le projet a un caractère prosélyte (religieux ou politique) ou incitant à la haine,
- le financement du fonctionnement ou de l'équipement des associations étudiantes,
- la demande porte uniquement sur le financement d'un séjour d'études, d'un voyage, d'une soirée ou de galas organisés en dehors du contexte universitaire,
- la demande porte sur les frais de fonctionnement de l'association,
- le porteur de projet n'a pas rendu le bilan moral et financier d'une précédente action ou n'a pas restitué les fonds d'une précédente action,
- dans le cas où le projet présenté rétribue uniquement un intervenant, cette rétribution ne pourra être supérieure au « taux horaire travaux dirigés » ou exceptionnellement au « taux horaire cours magistraux ».
- Un projet ayant déjà reçu un avis défavorable de la commission ne peut être présenté à nouveau.

Organisation des commissions pour l'année 2013



Aix*Marseille
université

PROJET
FSDIE

ENVIE DE RÉALISER
UN PROJET ÉTUDIANT ?

**LE FSDIE VOUS AIDE À
LE FINANCER !**

FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Actions culturelles, sportives, citoyenne et animations
de campus portées par les étudiants d'AMU.

PROCHAINES COMMISSIONS :
26 septembre 2013 / 31 octobre 2013
et 28 novembre 2013

POUR RÉALISER UN PROJET ET CONSTITUER LE DOSSIER COMPLET
CONTACTEZ VOTRE **BVE**  deve-bve@univ-amu.fr
www.univ-amu.fr

Une commission par mois

(en général le jeudi après-midi)
sur tous les sites des antennes
BVE

avec une alternance entre Aix et
Marseille

2012 : 9 commissions

**175 projets
présentés et étudiés**

2013 : 9 commissions

**211 projets
présentés et étudiés**

Récapitulatif par commission

	Date commission	Site	Nombre de projets présentés	Nombre de projets financés	Avis défavorable	Avis différé	Total sommes demandées	Total subventions accordées
1	31 janvier 2013	Mrs Luminy	23	23	0	0	61 774,34€	53 684,34€
2	4 mars 2013	Aix 29 Schuman	22	21	1	0	102 705,91€	92 556,40€
3	21 mars 2013	Mrs St Charles	19	17	1	1	30 433,32€	20 459,80€
4	29 avril 2013	Aix 29 Schuman	21	20	0	1	52 938,40€	44 279,30€
5	30 mai 2013	Mrs St Jérôme	14	12	0	2	67 653,20€	54 424,00€
6	27 juin 2013	Aix 29 Schuman	26	22	2	2	72 421,86€	50 745,32€
7	26 septembre 2013	Mrs Luminy	13	13	0	0	23 040,50€	20 605,73€
8	31 octobre 2013	Aix 3 Schuman	22	19	1	2	40 650,13€	33 370,35€
9	12 décembre 2013	Mrs Canebière	51	44	4	3	101 570,87€	60 665,46€
	9 commissions	Aix : 4 Marseille : 5	211 dont 5 AMU et 6 différés	191	9	11 3 favorables 2013 1 favorable 2014 1 défavorable 2013	553 188,53€	430 790,70€

Utilisation du FSDIE pour l'année 2013

	2012	2013	
Recettes	Montant	Montant	Observations
budget consacré au FSDIE	401 000,00 €	459 000,00 €	16€ X nombre d' étudiants non boursiers. La part du droit de scolarité réservée au financement du FSDIE est fixée par le conseil d'administration de l'établissement. Elle ne peut être inférieure à 16 € (arrêté du 31 juillet 2012).
Subventions collectivités territoriales (carte culture)		- Marseille 5000 € - Aix-en-Provence 2000 €	
Dépenses			
Projets étudiants année civile	229 636,73 €	331 925,70 €	
Carte culture		30 000 €	engagé budget 2013
FSDIE Social		50 000 €	engagé budget 2013 (44 983,00 € commissions des 20/06 /13 - 24/10 /10 - 13/02/14)
Aide à la création et au fonctionnement des associations	7 800 €	13 200 €	forfait de 300 € par association une fois par année universitaire soit 44 aides 11 à la création et 33 au fonctionnement
Uni'Danse (Convention Preljocaj)	4 865,00 €	4449,40 €	
Radio Lab (Convention)	12 000 €	12 000 €	
Printemps des associations		17983,98 €	
T-Shirts AMU uin 2013		1397,08 €	
T-Shirts AMU octobre 2013		2000,00 €	
Subvention de fonctionnement des associations ayant des élus aux conseils centraux	10 000 €	10 000 €	
Total dépenses	264 301,73 €	472956,16 €	
Reliquat FSDIE	136 698,27 €	- 6956,16 €	

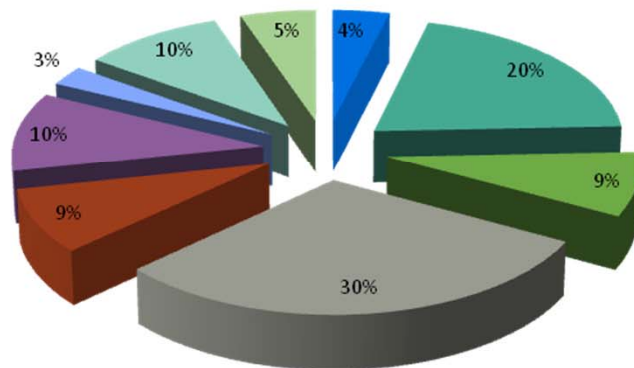
Bilan des projets étudiants ½

2012			
Nature du projet	projets présentés	projets financés	Répartition des crédits consommés
Autre	9	6	8 988,57 €
Citoyenneté	36	31	34 288,81 €
Congrès	13	13	10 765,90 €
Culture artistique	53	46	90 679,10 €
culture scientifique	14	13	19 042,75 €
Sport	21	16	23 280,00 €
environnement	4	4	6 564,00 €
Humanitaire	16	15	27 801,80 €
Insertion professionnelle	9	8	8 225,80 €
total	175	152	229 636,73 €

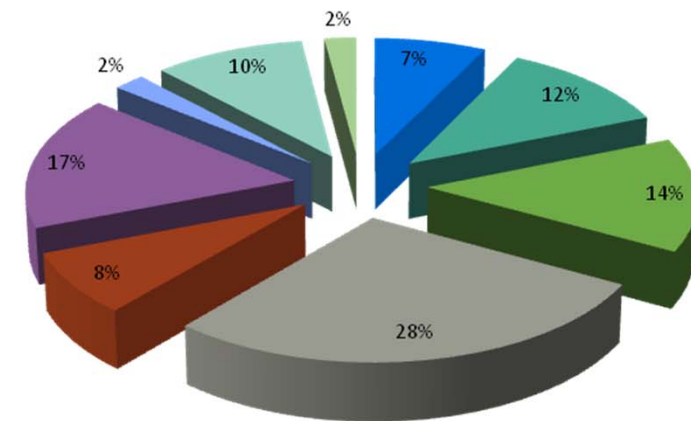
2013			
Nature du projet	projets présentés		Répartition des crédits consommés
Autre	17	14	20 532,20 €
Citoyenneté	23	22	28 882,03 €
Congrès	27	27	33 400,53 €
Culture artistique	55	54	115 802,49 €
culture scientifique	15	15	25 538,67 €
Sport	34	32	56 371,77 €
environnement	4	4	11 000,00 €
Humanitaire	21	19	35 692,61 €
Insertion professionnelle	4	4	4 705,40 €
total	200	191	331 925,70 €

Projets étudiants par thématiques

2012

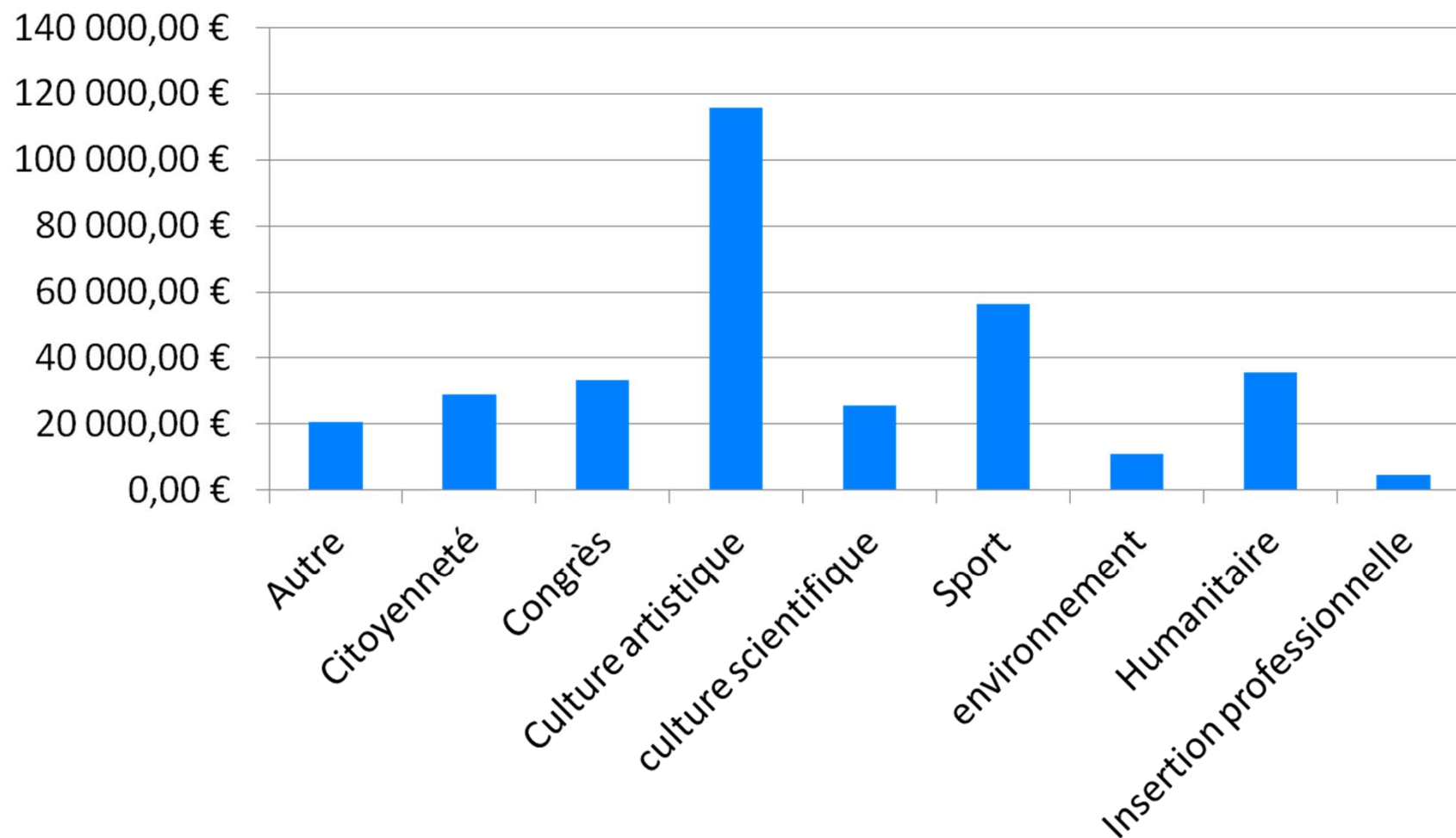


2013

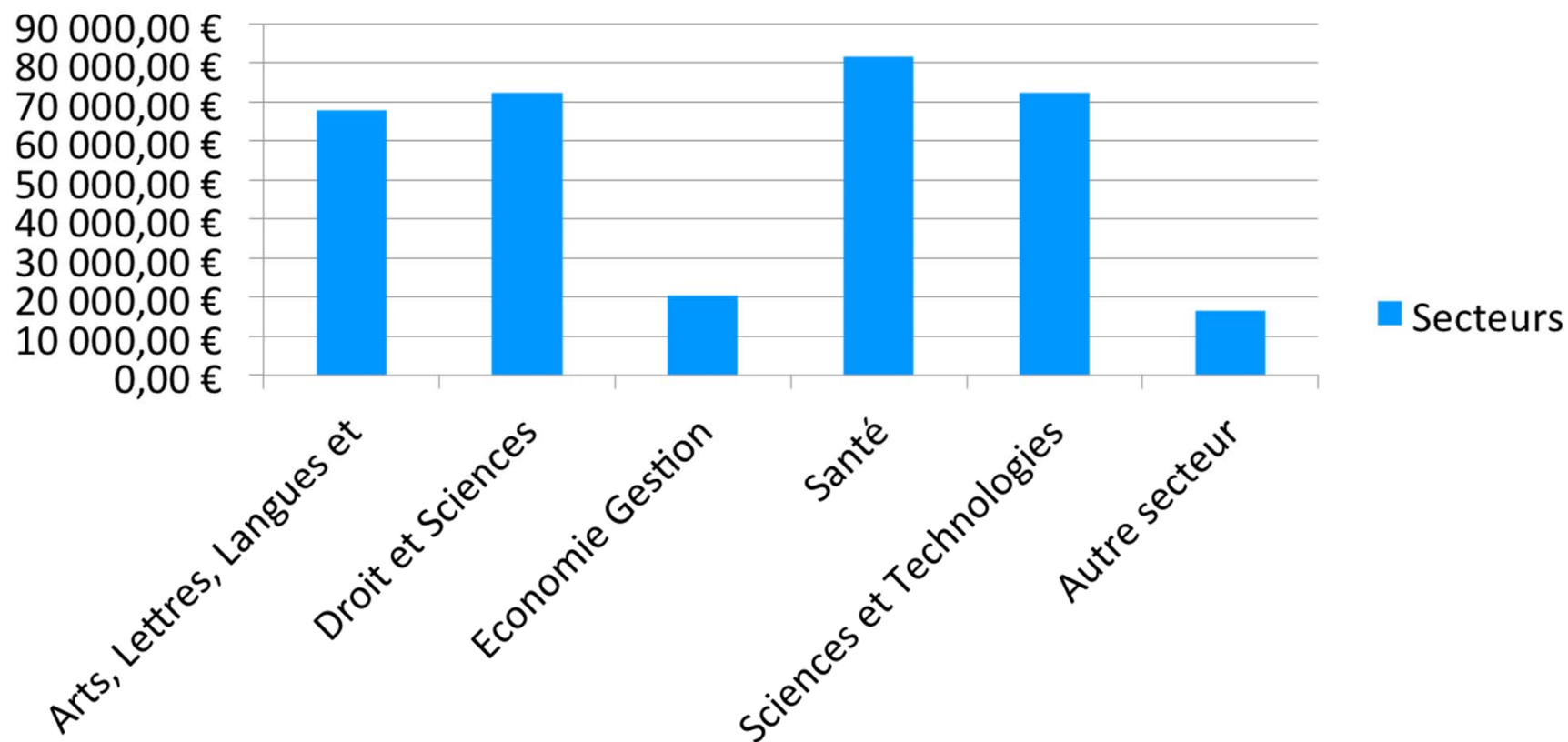


- Autre
- Citoyenneté
- Congrès
- Culture artistique
- culture scientifique
- Sport
- environnement
- Humanitaire
- Insertion professionnelle

Répartition des crédits 2013 par thématiques

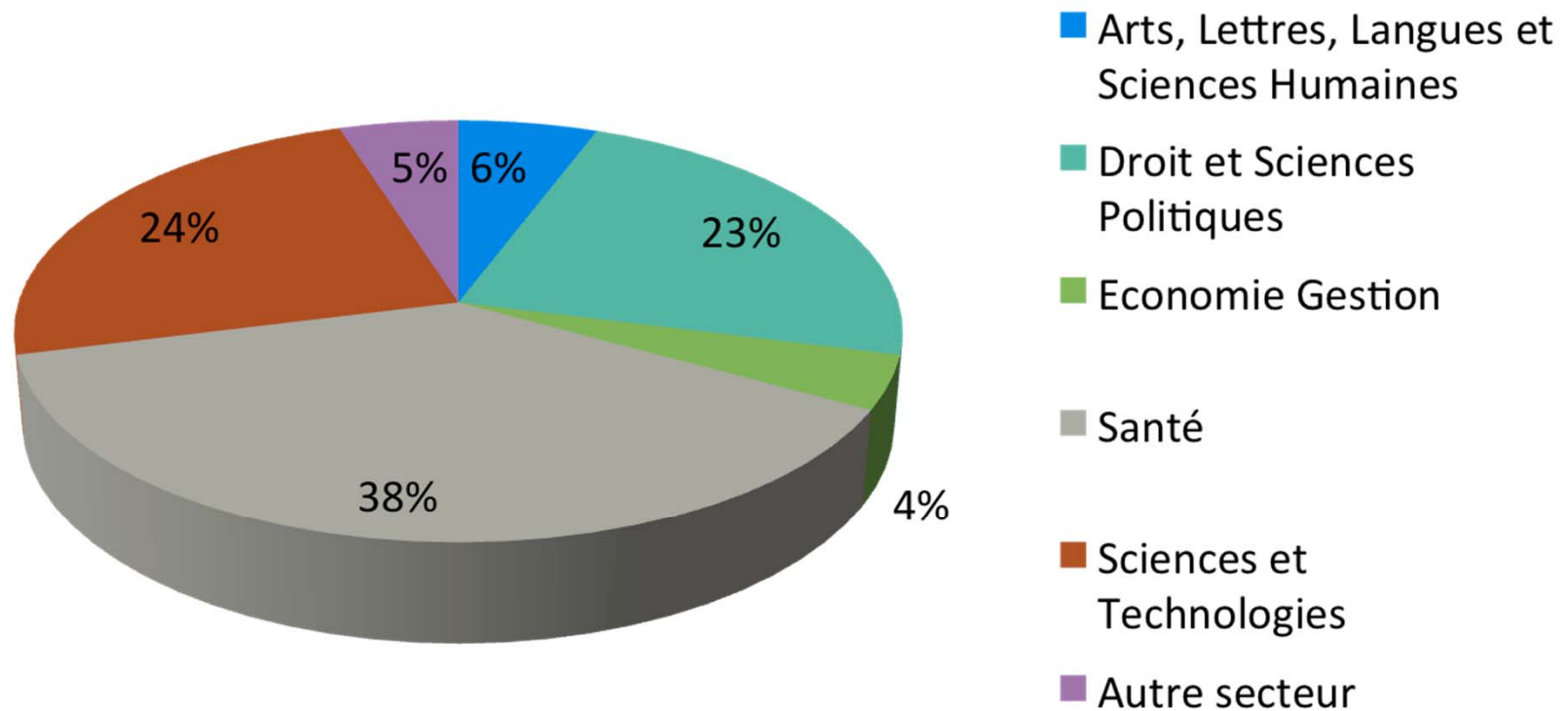


Répartition des crédits 2013 par secteurs



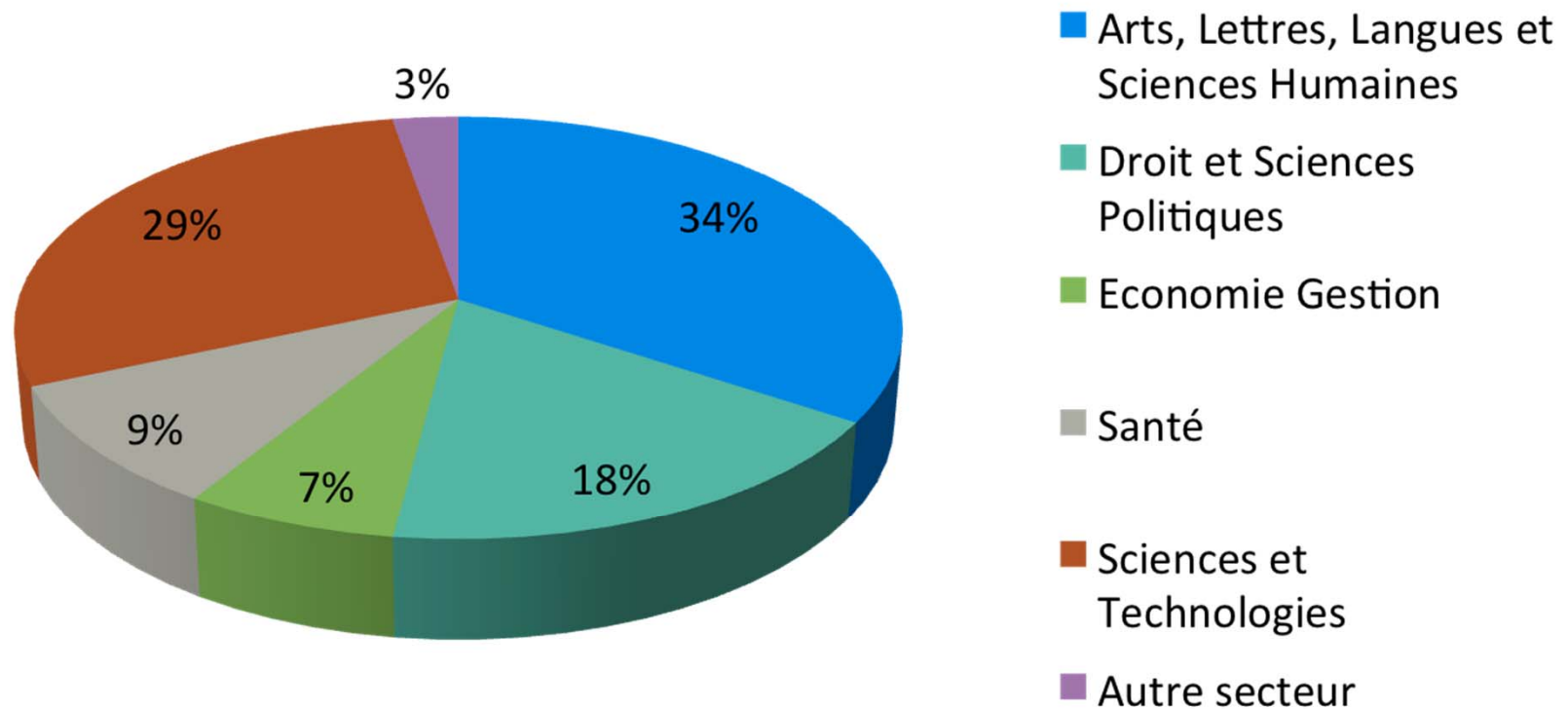
Répartition des projets de filière par secteurs

Projets de filière



Répartition des projets hors filière par secteurs

Projets hors filières



Les principales raisons pour le refus d'un projet

Non respect de la charte d'utilisation du FSDIE :

- organisation de soirées
- Week-End d'intégration
- équipement de locaux associatifs
- voyages individuels sans retombée pour l'université
- la nature de la manifestation ne permet pas de garantir le respect du règlement intérieur du FSDIE (le projet a un caractère prosélyte (religieux ou politique) ou incitant à la haine)
- campagne de communication d'une association (relève du fonctionnement)
- projet trop peu élaboré
- caractère humanitaire pas convaincant aux vues des dépenses générales

Comparatif

		Année Universitaire 2010/11	Année civile 2012 (AMU)	Année civile 2013 (AMU)
		P1+P2+P3		
Nb projets présentés		192	175	211
Nb projets financés		149	152	191
Nb projets refusés		43	14	9
Nb de commissions		18	9	9
Total crédits FSDIE consommés pour des projets étudiants		287 500,43 €	229 636,73 €	430 790,70 €
Montant moyen par dossier		1 929,53 €	1 510,77 €	1737,83€
Répartition des subventions par thématique	Autre	15 %	4 %	7,5%
	Citoyenneté	8 %	15 %	11,5 %
	Congrès	NR	5 %	14 %
	Culture artistique	39 %	39 %	28 %
	culture scientifique	11 %	8 %	8 %
	sport	13 %	10 %	17 %
	environnement	8 %	3 %	2 %
	Humanitaire	5 %	12 %	10 %
	Insertion professionnelle	NR	4 %	2 %

Utilisation du FSDIE: 2014 (hors projets)

Reconduction de conventions -Unidanse -Radiolab	4500€ 12000€	Voté au CEVU du 31 mai 2012 et au CA du 26 juin 2012.
Subvention associations représentées dans les conseils centraux	10 000 €	Voté au CEVU du 31 mai 2012 et au CA du 26 juin 2012.
Carte Culture	30 000 €	Vote de principe financé par FSDIE sur budget 2013 . Cette somme est indicative et sera réévaluée en fonction de la dimension de la phase d' expérimentation
Fais liés à l'organisation FSDIE	6 000 €	Proposition : dans la limite de 6.000 Euros
FSDIE Social	50 000 €	Dans chaque université, le conseil d' administration, après avis de la CFVU, détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des deux domaines, l' aide au projet et l' aide sociale, dans la limite des 30% de cette dernière).

FSDIE Social

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PROVISOIRE POUR L'AIDE SOCIALE DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE.

La Commission est composée de membres avec voix délibérative (10) et d'invités avec voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative :

- **Le Vice-président délégué à la vie étudiante,**
- **Le Vice-président étudiant,**
- **Le responsable du Bureau de la vie étudiante ou son représentant,**
- **Le Directeur du CROUS ou son représentant,**
- **Les représentants enseignants-chercheurs de la CFVU (1) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**
- **Les représentants des élus étudiant de la CFVU (3) et du CA (1) désignés par chacun des conseils concernés,**

Sont membres avec voix consultative :

- **Les assistantes sociales du CROUS**
- **Les représentants des mutuelles étudiantes**
- **Le Chargé de Mission handicap**
- **Le Directeur du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)**

Critères d'examen des demandes

Les demandes d'aide par le FSDIE Social de l'Université d'Aix Marseille doivent être déposées par des étudiants régulièrement inscrits à l'université d'Aix-Marseille pour l'année universitaire en cours dont l'assiduité et l'investissement pédagogique sont avérés et dont la situation sociale perturbe la mise en œuvre de leur projet personnel de formation ou d'insertion professionnelle.

En conséquence, les étudiants nouvellement inscrits au sein de l'établissement ne peuvent envisager de solliciter le FSDIE SOCIAL pour l'octroi d'une aide financière qu'au terme de leur premier semestre à l'université d'Aix-Marseille

Critères prioritaires :

Outre le bilan sur la situation sociale de l'étudiant présenté de manière anonyme à la commission par une assistante sociale du CROUS, la Commission du FSDIE Social sera très attentive à ce que les étudiants présentent un projet d'études convaincant et cohérent avec la filière universitaire dans laquelle ils sont inscrits pour l'année en cours.

Elle examinera en priorité les dossiers d'étudiants qui notamment :

- ⊙ **ont bâti un projet d'insertion professionnelle nécessitant un stage en milieu professionnel difficilement compatible avec un emploi saisonnier ou durant leur année d'études,**
- ⊙ **ont un projet de réorientation au sein de l'établissement cohérent et validé par les instances universitaires compétentes,**
- ⊙ **ont un projet universitaire nécessitant une mobilité internationale académique ou professionnelle dont la charge financière ne serait pas couverte par d'autres aides à la mobilité.**

Critères de refus :

La Commission du FSDIE Social ne pourra en aucun cas examiner une demande d'aide financière quand :

- ⊙ **l'étudiant fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moment de la demande,**
- ⊙ **l'étudiant ne satisfait pas les conditions d'assiduité relatives aux enseignements obligatoires de sa formation,**
- ⊙ **l'investissement pédagogique de l'étudiant n'est pas avéré,**
- ⊙ **l'étudiant ne se trouve pas, au regard des critères habituellement utilisés par les assistantes sociales du CROUS, dans une situation sociale pouvant perturber la réalisation de son projet.**

FSDIE Social

Trois Commissions :

avec une alternance entre Aix et Marseille



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES ?

*Dans le cadre de stages,
de projets de réorientation, de mobilité,*
L'UNIVERSITÉ VIENT EN AIDE À SES ÉTUDIANTS
encourage la poursuite d'études
et la réussite grâce au

FSDIE SOCIAL
FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

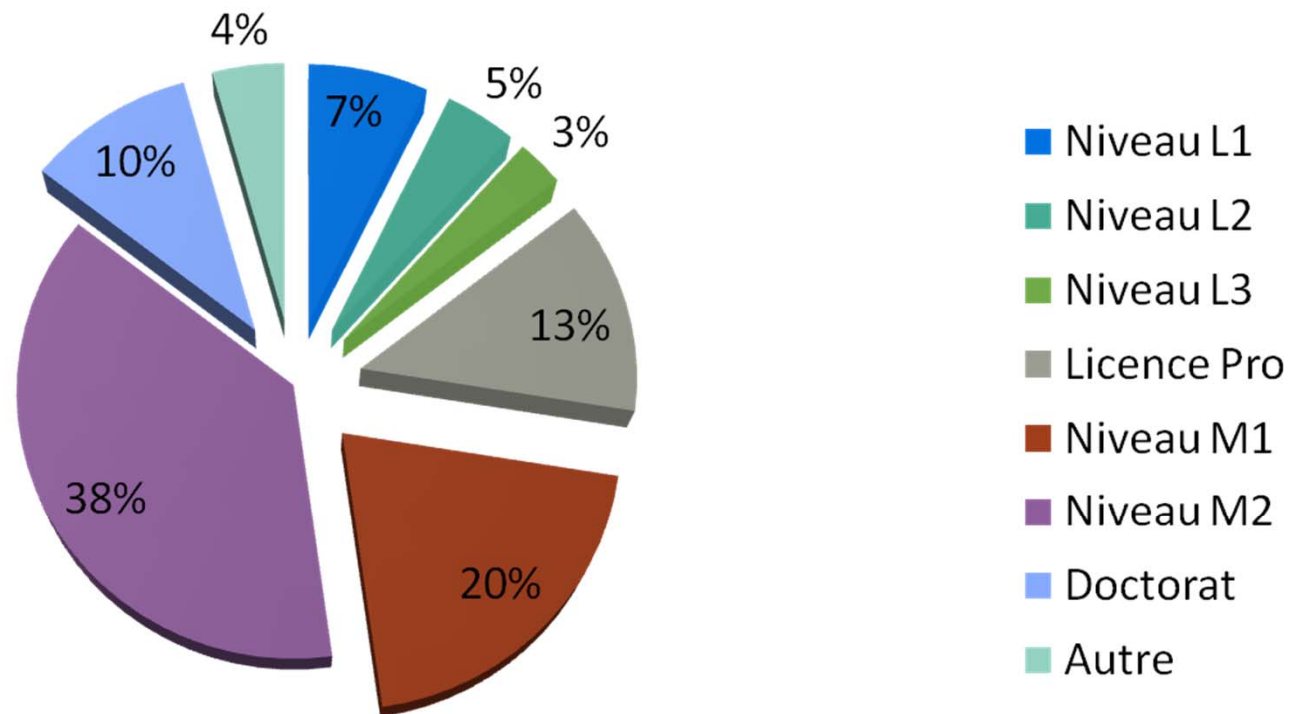
PROCHAINE COMMISSION :
24 octobre 2013

Pour bénéficier de cette aide, contactez le service social du CROUS
➔ WWW.CROUS-AIX-MARSEILLE.FR
www.univ-amu.fr

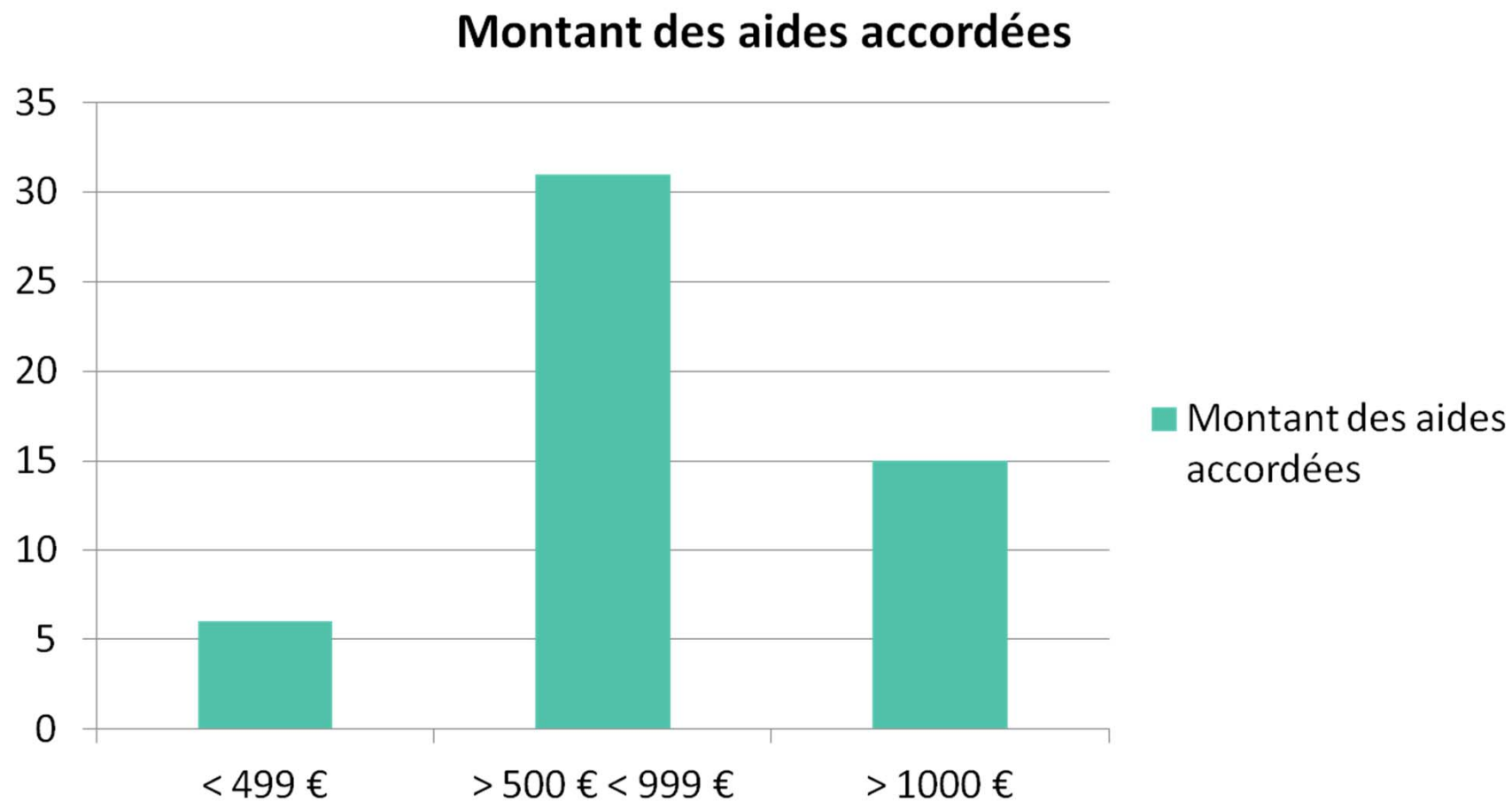
	Nombre de dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	Avis différé	Montant total des aides accordées
Commission du 20/06/13	13	11	2	0	6 510,00 €
Commission du 24/10/13	12	10	1	1	7 640,00 €
Commission du 13/02/14	44	31	4	9	30 833,00 €
TOTAL	69	52	7	10	44 983,00 €

Répartition des demandes par niveau d'étude

Niveau d'étude des étudiants demandeurs



Répartition des montants des aides accordées



RAPPEL

- Le FSDIE Social de l'Université d'Aix-Marseille n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des aides financières d'urgence à destination des étudiants que propose le CROUS d'Aix-Marseille, ni à financer « les accidents de la vie » d'un étudiant dont le projet personnel de formation et/ou le projet professionnel ne serait pas clairement défini. Toutefois, l'aide apportée par le FSDIE Social est cumulable avec d'autres aides.

- Chaque avis est émis sur la base, d'une part, de la situation sociale de l'étudiant et d'autre part, de la cohérence et de la pertinence du projet. Pour chaque demande, la décision définitive d'attribution de la subvention sera prise par le Président de l'Université par délégation du Conseil d'Administration.

II. QUELQUES ACTIONS

L'extension du dispositif Carte Culture

Aix*Marseille université

CONCERTS, THÉÂTRE, EXPOS...
AVEC LA **CARTE CULTURE**, LE VIP C'EST MOI!

Aix*Marseille université

Carte Culture
2013-2014

Prénom
NOM

COMMENT OBTENIR MA CARTE

Tarifs préférentiels grâce la **Carte Culture AMU**, disponible dans les **BVE** (bureaux de la vie étudiante) au prix de **5 euros**.
Fournir une **photo d'identité** et présenter sa **carte d'étudiant en cours de validité**.

GRAND THÉÂTRE PROVENCE
La Criée
AIX
THÉÂTRE DU JEU DE PALUME
mAssALIA
TOURSKY
festival de Marseille
LE MERLAN
TUCEM
BALLET NATIONAL DE MARSEILLE
CITE
SCENES & CINES
FONDATION VASARELY
THÉÂTRE DU GYMNASÉ
La passerelle
DOCK DES SUBS
Saliens

Dans la limite des places disponibles. Au 1^{er} juillet 2013, liste des partenaires non exhaustive.
www.univ-amu.fr

En collaboration avec la Mission Culture, le **BVE** participe à la vie culturelle des campus et propose la **CARTE CULTURE** au tarif de 5 €

«La carte culture permet aux étudiants de bénéficier de tarifs préférentiels auprès des partenaires dans la limite des places disponibles »

	Nombre de cartes acquises par les étudiants
Février à Juin 2013	333
juillet 2013 à janvier 2014	478

Printemps des associations



PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ANIMATIONS / SPORT / ARTS / CULTURE
INSERTION PROFESSIONNELLE / CITOYENNETÉ
DÉVELOPPEMENT DURABLE / HUMANITAIRE

♦ **INFOS :** deve-bve@univ-amu.fr / www.univ-amu.fr ♦

▶ SOYEZ AU RENDEZ-VOUS !

AIX-EN-PROVENCE

27 MARS 2013	MONTERRIN 3 AV. R. SCHUMAN 29 AV. R. SCHUMAN	DROIT / SCIENCES DROIT / ECO-GESTION ALLSH
--------------	--	--

MARSEILLE

27 MARS 2013	CANEBIERE	DROIT / ECO-GESTION
08 AVRIL 2013	TIMONE	SANTE
11 AVRIL 2013	SAINT-JEROME	SCIENCES / IUT MARSEILLE
11 AVRIL 2013	LUMINY	SCIENCES / SPORT
12 AVRIL 2013	SAINT-CHARLES	ALLSH / SCIENCES



Animations festives organisées par les associations étudiantes de l'université sur chaque campus autour d'un buffet offert aux étudiants :

- Campus Aixois : le 27 Mars
- Site Canebière : le 27 Mars
- Campus Santé : le 8 Avril
- Campus Etoile : le 11 Avril
- Campus Luminy : le 11 Avril
- Campus St Charles : le 12 Avril

Journées santé et bien être

(Aix*Marseille université)

Journées Santé Bien-être

Sexualité, nutrition, gestion du stress, sport, Info tabac/drogues/alcool, etc.

Sur les sites universitaires

Marseille

- 15/10/13 : Site Canebière Droit/Eco-gestion
- 17/10/13 : Site St-Charles ALLSH/Sciences
- 22/10/13 : Site St-Jérôme Sciences/IUT Marseille
- 24/10/13 : Site Luminy Sciences/Sport

Aix-en-Provence

- 14/11/13 : Site Schuman ALLSH

Participez aux ateliers, parcourez les stands et gagnez de nombreux lots

en partenariat avec : Service Universitaire des Activités physiques et Sportives (SUAPS), Docu, Attitude, Son corps à cœur, Fédération française de shiatsu traditionnel, Massage traditionnel Thai, Prévention soins addiction, Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit (CIDAG), Association Etudiante Santé et Education pour tous (SEPT France), Bureau Aide Psychologique Universitaire (BAPU), Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS).

Journées portant sur la prévention de la santé et du bien être grâce notamment à la participation de nombreux partenaires visant à informer les étudiants des lieux, pôles ressources et dispositifs existants à la fois à l'université et à l'extérieur :

- Site Canebière : le 15 Octobre
- Campus St Charles : le 17 octobre
- Campus Etoile : le 22 octobre
- Campus Luminy : le 24 Octobre
- Campus Aixois : le 14 Novembre
- Campus Santé : le 19 Novembre

Les Manifestations

FÊTE DU VÉLO Marseille 2013

GRATUIT

POUR
TOUS

VENREDI 31 MAI

COURSE VÉLO-CARGO

Rendez-vous à 18H00 au monument Arthur Rimbaud sur les plages du Prado

SAMEDI 1^{er} JUIN

TOURNOI MONO CYCLE-POLO

Rendez-vous à 15H00 Place Bergemon, face au Pavillon M.

DIMANCHE 2 JUIN

CONVERGENCES, PARADE & CORNICHE

8h30-10h00 Convergences cyclables vers le Vieux-Port
Petit-déjeuner offert aux cyclistes venant en TER (Gare Saint-Charles)

10H : DÉPART DU VIEUX PORT

12H-18H : CORNICHE SANS VOITURE

RESTAURATION, VILLAGE DE LA MOBILITÉ, DÉMONSTRATIONS, ESSAIS ET ANIMATIONS VÉLOS, ATELIERS, JEUX, BALADES, INSTALLATIONS ARTISTIQUES, BAILETTI AVEC GRIVE & OURS

10h00 Départ Vieux Port Swing Swing Sousab BIG BAND FRIBOURG

11h15 Place Archives municipales Danse orientale NUITS D'ORIENT

11h50 Parc du Pharo Flashmob Trottoirs de Marseille et RUE DU TANGO

13h00 Accueil Hélice Bompar Musical SUN OF SHADE

13h15 Abribus Ghetto Blaster Roucas Blanc D. LLARI BLOCK PARTY and Hip Hop Battle

13h45 Abribus Ici-plage Plage du Prophète Cie KARTOFFELN

14h30 Abribus Milonga sur Mer Corniche Napoule TROTTOIRS DE MARSEILLE

15h15 Abribus Caravane Tsigane Vallon de l'Oriol CORPS LIBRE

16h00 Abribus Char de Rio Valton la Baudille COCKTAIL BRAZIL-LATINO

CONCOURS GRAFF sur le thème - Vélos en Ville -

Corniche et Parc Borély Pierre MAES et la Maison du Hip Hop

Toutes les infos sur www.feteduvelomarseille.com



Convergences depuis les campus de Luminy et de St Charles organisées le Dimanche 2 juin.



Le Téléthon

LES ASSOCIATIONS D'AIX-MARSEILLE
UNIVERSITÉ SE MOBILISENT !

TÉLÉTHON

6 & 7 DÉCEMBRE 2013
COUP D'ENVOI A 18H00
CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE



RELAYEZ-VOUS POUR RÉALISER LA MEILLEURE PERFORMANCE AU PROFIT DU
Téléthon

24 HEURES DE DÉFIS NON STOP

Graphisme par Lola Faour

Mobilisation des associations étudiantes de l'université proposant diverses manifestations organisés autour d'un défis de 24h00 au Centre Universitaire Sportif d'Aix-en Provence du vendredi 6 décembre à 18h00 jusqu'au samedi 7 décembre 18h00 :

- Tournoi foot-salle
- Initiation au Rugby à 13
- Ateliers de danse classique et orientale
- Concerts : participation de 3 groupes
- Projection cinéfilm : « Intouchables »
- Relai natation
- Spectacle de danse contemporaine
- Tournoi de volley
- Atelier ZUMBA
- Tournoi
- Défis rameur 24 heures NON STOP
- Défis radio 24 heures EN DIRECT

On peut aussi retenir pour 2013

- L'organisation du deuxième conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE, 7 juin 2013)
- Le lancement de la Newsletter étudiante qui a publié 9 numéros et qui fait l'objet d'améliorations pour répondre au mieux aux attentes des étudiants
- La réorganisation des chaînes d'inscription avec une amélioration significative des relations entre les associations, entre les mutuelles étudiantes et entre les associations et les mutuelles étudiantes
- La réorganisation et la rationalisation de la répartition des locaux mis à disposition des associations étudiantes sur Aix-en-Provence
- La réorganisation de la procédure de recrutement sur des emplois étudiants à l'Université

- ...